LES INFOS.
Rédaction : 02.99.71.64.00.
Publicité : 02.99.71.64.00.
Courriel de la rédaction :
redaction@infosploermel.fr
CORRESPONDANTE
Yanna Robert : 07.70.29.39.66.
SANTÉ.
Médecin : Appeler le 02.97.68.42.42.
Pharmacies : Appeler le 32 37.
Soins infirmiers :
Centre de soins, 02.97.22.62.51.
Infirmiers libéraux : les terrasses de Morgane, 1, rue M. Maillard, Mauron, 02.97.22.78.00.
Ambulance : 15.

MAURON/NÉANT-SUR-YVEL

Méthanisation : le collectif poursuit son combat

Le « Collectif de vigilance du Bois de la Roche et de Trémorel » a tenu une conférence de presse le 20 avril sur Internet. A l'instar des éoliennes, il semble que les méthaniseurs et leur principe écologique suscitent de plus en plus d'opposition un peu partout en France…comme au Bois de la Roche.

Dominique Oudin l'un des opposants actifs au projet.

Le projet de méthaniseur au bois de la Roche ne fait pas l'unanimité. C'est le moins que l'on puisse dire ! L'objet du désaccord entre les habitants et le porteur du projet : la proximité avec un château classé, avec la rivière l'Yvel et avec des zones inondables. Les opposants veulent avant tout trouver une solution pour que ce projet soit transféré ailleurs.

En attendant, entre le dépôt de mains courantes contre les menaces répétées du porteur à projet, et la poursuite en appel pour faire valoir ses droits, le « Collectif de vigilance du Bois de la Roche et de Trémorel » développe ses arguments. Il est soutenu par le professeur Daniel Chateigner de l'université de Caen, membre du Collectif Scientifique National de Méthanisation raisonnée. Ainsi que par le réseau d'opposants français à la méthanisation.

MÉTHANISATION : ECOLOGIE ET ÉCONOMIE

Pour mémoire, les méthaniseurs produisent un biogaz issu de la fermentation des déchets, des effluents d'élevages, et autres résidus de culture. Concrètement, il s'agit de mélanger ces « intrants » dans une grande cuve hermétique et chauffée, baptisée « digesteur ».

En l'absence d'oxygène, et sous l'effet de la chaleur, des bactéries transforment ces déchets, pour obtenir du méthane (dont on peut faire le même usage que son équivalent fossile) et un résidu, le digestat. Riche en azote, ce dernier peut être épandu sur les champs comme un engrais.

l'Etat voit dans ce procédé un moyen de réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre. Le 22 avril, interrogé par France 3 sur son dispositif, le fermier assure être en mesure de **« le sécuriser par des fosses enterrées avec des merlons de terre plus hauts que les fosses ».**

L'électricité produite à partir du biogaz, ou le biogaz, sont subventionnés entre 5 à 10 fois le prix du marché. Pour l'agriculteur c'est un moyen d 'assurer un complément de revenu.

Mais est-ce la seule voie possible pour assurer un complément de revenu ? D'autres agriculteurs ont choisi un autre modèle plus respectueux de l'environnement, à l'instar d'Alain qui redoute que ce projet lui fasse perdre sa certification bio : ses terres sont en effet directement impactées.

La méthanisation n'aurait-elle pas été détournée de sa vocation écologique au bénéfice d'intérêts seulement économiques ? Le professeur Chateignier rappelle que **« la méthanisation est bonne dans son essence, mais uniquement pour les déchets vrais, uniquement avec des intrants et extrants appropriés, avec des contrôles réels et bien échantillonnés. »** Et de noter que **« même l'Allemagne va arrêter l'usage des méthaniseurs en 2035. »**

INCENDIES ET EXPLOSIONS

Les habitants du Bois de la Roche ne sont pas convaincus par les arguments du fermier.

Ainsi, début 2017, l'Association pour une méthanisation raisonnée en Roumois a photographié des déchets plastiques dans un champ après épandage.

Au-delà des déchets, il y a eu des explosions : en 2019 à Plouvron dans le Finistère, en 2018 à Saint Fargeau (Yonne), en 2007 à Biganos (Gironde), en 2006 à Clermont-Ferrand (Cantal) en 1999 à La Rochette (Seine-et-Marne).

Il y a eu aussi des incendies (plus de 50) comme à Saint Gilles du Méné dans les Côtes-d'Armor, en juillet 2019. A la Chapelle-Caro des riverains ont interpellé le procureur de la République au sujet des odeurs. Ils ne sont pas les seuls à s'en plaindre en France.

Le biogaz, valeur ajoutée de la méthanisation, est en réalité le biométhane, une contribution brute très marginale à la transition énergétique. Le biogaz c'est moins de 0,15 % de notre consommation primaire (13% des énergies renouvelables).

MAUVAISES ODEURS, TOXICITÉ ET DÉPRÉCIATION DES MAISONS

Dominique Oudin rappelle déjà que **« les silos construits et le permis de construire ne sont pas respectés : les silos construits ne correspondent pas au permis de construire accordé.»**

D'autre part, « **prétendre que méthaniser uniquement des déchets verts et des fumiers rend le digestat écologique est une escroquerie. La fermentation à l'abri de l'air produit du méthane, mais aussi du gaz carbonique et de l'anhydride sulfureux. Si le nom est barbare, l'odeur l'est encore plus : une odeur d'oeuf pourri. Et à concentration forte, l'anhydride est mortel.**

Autre escroquerie : affirmer que ce qui passe dans le digesteur et dans la panse des vaches est similaire. Le fumier mis dans le méthaniseur est composé de paille et de bouse de vache. La bouse de vache est ce qui sort de la panse des vaches. Donc, ce qui se passe dans le méthaniseur ne peut pas être la même chose, sinon la bouse ressortirait identique du méthaniseur.

Enfin c'est une escroquerie de dire que la méthanisation réduit les gaz à effet de serre. C'est exactement l'inverse : la méthanisation produit un mélange une fois l'anhydride sulfureux éliminé, constitué de 60 % de méthane et de 40 % de gaz carbonique. Et le digestat lorsqu'il est épandu voit une part importante et variable d'ammoniac partant dans l'atmosphère (d'où la mort des abeilles), et l'émission de protoxyde d'azote : encore un nom barbare qui pollue 300 fois plus que le gaz carbonique. Et on n'oublie pas le triste sort réservé aux vers de terre qui crèvent lors de l'épandage du digestat, déjà qu'il n'en reste plus beaucoup : 30 tonnes à l'hectare en 1950, 300 kg /ha aujourd'hui. »Membre du collectif et habitant au Bois de la Roche Dominique Oudin craint enfin une dépréciation des biens immobiliers **« de 30 % de leur valeur. »**

LE PROPRIÉTAIRE DU CHÂTEAU EST TRÈS PRÉOCCUPÉ

Les bâtiments de France ont validé le projet malgré l'inscription au monuments historiques du château du Bois de la Roche. Nicolas Marceau, le propriétaire, a déposé plusieurs mains courantes à l'encontre du fermier. Il a sollicité la justice, mais celle-ci ne l'a pas suivi. **« On va se retrouver avec des substances que nous ne maîtrisons pas. Elles vont inonder le parc du château qui subi les crues. Sachant qu'il y a la ferme bio juste en bas. Cette ferme de méthaniseurs n'est pas bio du tout. Le porteur du projet ne va créer ni ressources, ni emplois. Ses intérêts passent avant l'Histoire de la Bretagne. Il a passé outre les permis de construire. Et quand on adresse un courrier au préfet sur le non respect du permis de construire, personne ne bouge ! Et en plus, c'est avec notre TVA que l'on finance ce type de projet. »**

APPEL AU DÉPUTÉ PAUL MOLAC

Dans un courrier adressé à Paul Molac, Dominique Oudin rappelle au député **« les récents accidents de Chateaulin, Dampierre, Grandel, La Mesnière… Ils sont autant d'exemples de très graves pollutions causées par des cuves de digestat ou de lisier implantées en bord de rivière. Le projet de méthanisation de Néant-sur-Yvel se situe à moins de 35 m du niveau de crue de l'Yvel qui alimente le Lac au Duc, principale source d'approvisionnement de la région de Ploërmel.**

MENACE SUR LA RESSOURCE EN EAU

C'est donc une menace bien réelle sur la ressource en eau de la région de Ploërmel. J'ai donc l'honneur de solliciter votre intervention auprès de Mme Barbara Pompili , ministre de la Transition écologique pour mettre en place les mesures nécessaires afin de ne pas permettre cette implantation en bord immédiat de l'Yvel. Une évolution est en cours des arrêtés ministériels de prescriptions générales (AMPG) encadrant les installations de méthanisation classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique 2781, et de compostage du niveau de l'autorisation au titre de la rubrique 2780. C'est donc l'occasion pour vous de poser une question orale au gouvernement sur le danger sur la ressource en eau généré par les méthanisations implantées en bord de rivière ou près d'une ressource en eau. »

Le combat du collectif est loin d'être terminé. Pour Maître Emmanuelle Bon Julien, avocate des opposants, **« on ne pourra pas gagner si l'on ne fait pas réfléchir le législateur. Il doit revoir la procédure d'autorisation. Il faut arrêter la politique du chiffre. »**

Yanna Robert

CONCORET

Accueil de camps gallo en juillet

La dernière séance du conseil municipal s'est déroulée le 20 avril. A cette occasion, on apprend que du 11 au 17 Juillet, Concoret accueillera des camps gallo. Au menu : formation musicale, bombarde, clarinette, violon, vannerie, chant etc. Dix salles seront réquisitionnées. Cet événement de renommée régionale est soutenu par Ploërmel communauté.

Cimetière. Les élus à l'unanimité ont confié à l'entreprise Fillatre les travaux de drainage du cimetière.

Vote à l'unanimité du plan local d'urbanisme (PLU). Un travail de quatre années sera réalisé. La mairie fait valoir à ce titre un droit de préemption sur des maisons du centre bourg pouvant présenter un intérêt communal, dans le cadre d'un projet.

Association Sylvn'Co. L'association spécialisée dans les alternatives forestières propose un partenariat avec la mairie. 10 à 20 personnes vont réquisitionner la salle des fêtes en octobre pour un événement environnemental. C'est la première demande de l'association.

Contrat d'adhésion des retraités de la fonction agent communal. 8 élus ont voté « pour » ce contrat, 4 « contre » et deux se sont abstenus. Ce contrat d'adhésion consiste, à l'instar d'un comité d'entreprise, à fournir des prestations d'aides sociales, de loisirs… Cinq personnes sont concernées par ce dispositif.

Sécurité routière. Trois chicanes et un ralentisseur seront aménagés en direction de Paimpont, et une chicane et un ralentisseur en direction de Mauron. L'entreprise Colas propose un devis de 31011 euros HT et l'entreprise Signal un devis de 35 500 euros. Le conseil devra trancher sachant que 80 % d'aide seront alloués par la police (amendes routières).

Y.Robert

Un projet qui remonte à 2017 !

25 octobre 2017 : arrêté enregistrement étable 300 vaches.
9 novembre : dépôt du dossier méthanisation.

30 novembre 2017: dépôt du permis de construire.

27 décembre : avenant au dossier de méthanisation.

6 janvier 2018 : rejet du permis de construire par les Monuments historiques.

Du 26 février au 26 mars 2018 : consultation publique unité méthanisation. Réunion d'information Vasserin-Méthanisation le jeudi 15 mars, où « le porteur de projet annonce qu'il va manager sa ferme via son smartphone », confie, peu rassuré, Dominique Oudin habitant et opposant au projet.

23 juillet : arrêté d'enregistrement de l'installation de 40 tonnes par jours de méthanisation, cogénération pour la production électrique revendue à EDF.

30 août : nouveau dépôt de demande permis de construire différent de celui spécifié par l'arrêté d'enregistrement.

tembre : recours gracieux puis rejet deux mois plus tard.

5 février 2019 : permis de construire accordé différent de celui prévu par l'arrêté d'enregistrement. Dépôt du recours au tribunal administratif qui déboute les opposants.

Août : construction de silos non mentionnés sur l'emprise du permis de construire accordé.

Janvier 2020 : un courrier de Nicolas Marceau propriétaire du Château est adressé au préfet, aux Monuments historiques et à la mairie de Néant-sur-Yvel. Sans réponse à ce jour. Août : travaux de terrassement.